



Ce qu'il est important de faire

Contactez vos proches

Contactez vos proches et votre employeur et informez-les que vous êtes en sécurité.



Documentez

Si vous étiez sur les lieux de l'évènement, il est recommandé de conserver des preuves de ce fait et de documenter vos éventuelles blessures et vos frais. Il peut s'agir de photographies, de reçus de paiements ou de documents de voyage. Cela peut faciliter les choses lors du procès et lorsque vous demanderez une indemnisation.



Soins et soutien

Si vous avez besoin de soins ou de soutien pour vos blessures physiques et psychiques, vous devez contacter les services de soins. Le besoin de soins n'apparaît pas toujours dans la phase aiguë, mais il peut se manifester plus tard.

Le site du guide des soins médicaux 1177 « Vårdguiden » fournit des informations sur les différents types de soutien.



La plainte à la police

Si vous êtes une victime directe ou indirecte, ou si vous avez été témoin de quelque chose lors des faits, vous devez le signaler à la police. Téléphonez au **114 14**. Il est souvent nécessaire de déposer plainte pour pouvoir demander une indemnisation. Ce n'est pas à vous qu'il incombe de décider si vous avez subi une infraction. La plainte à la police doit pouvoir être déposée dans une langue que vous comprenez.

Si vous n'êtes pas domicilié en Suède, vous pouvez vous adresser à l'ambassade de votre pays d'origine qui vous conseillera.

Si l'un de vos proches a disparu lors des faits, vous devez le signaler à la police.



Indemnisation

Il existe différentes procédures pour obtenir une indemnisation après une infraction. Toute personne ayant subi une infraction en Suède peut avoir droit à des dommages-intérêts versés par le coupable ainsi qu'à une indemnisation d'État en tant que victime d'actes criminels.



Assurances

Il est important de déclarer le sinistre le plus rapidement possible et que vous examiniez si une assurance vous couvre. La plupart des assurances suédoises couvrent les faits de terrorisme.

Domages-intérêts

Si une personne est suspectée d'infraction, les victimes peuvent exiger des dommages-intérêts lors d'un procès. Vous pouvez vous faire assister sur ce point par un représentant de partie civile.

Indemnisation de l'État en cas d'infraction

Au cas où vous ne parvenez pas à obtenir des dommages-intérêts du coupable, ni le remboursement intégral par une assurance, vous pouvez contacter l'Agence nationale suédoise pour les victimes d'actes criminels « Brottsoffermyndigheten » et demander l'indemnisation de l'État aux victimes d'infractions.

Liste de contrôle



- Plainte à la police
- Documenter le préjudice
- Conserver les preuves et les reçus des frais engagés
- Déclarer le sinistre aux compagnies d'assurances
- Dire à la police si vous demandez:
 - Des dommages-intérêts
 - Un représentant de partie civile
- Attendre les résultats de l'enquête préliminaire.